

## Loi Blanquer : Communiqué des organisations syndicales du Nord/Pas-de-Calais



Les députés ont adopté le 19 février, en première lecture, avant passage au Sénat, le projet de loi « Pour une école de la confiance » alors même que le Ministre de l'Éducation s'était engagé à ne pas faire voter de nouvelle loi. Ce texte est une compilation de décisions qui répondent pour beaucoup à une conception réactionnaire de l'Éducation mais qui surtout entraînent un bouleversement radical et rétrograde du système éducatif bien loin de l'apaisement et du progrès dont il aurait besoin . Création d'établissements publics des savoirs fondamentaux qui nient les spécificités de l'école primaire et du second degré et méprisent à la fois les besoins de ses élèves, de leurs parents que de ses personnels, atteinte à la formation des enseignants avec comme objectif une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution, fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives, larges cadeaux financiers pour l'école privée via la scolarisation obligatoire à 3 ans alors que 98,9 % des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés, atteinte à la liberté d'expression des personnels visant à étouffer toute critique des politiques éducatives... sans oublier de très nombreuses réformes de taille pouvant être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

Les organisations syndicales sus-citées de l'académie de Lille dénoncent ces orientations rétrogrades qui ne feront qu'accroître les inégalités et dégrader les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Au-delà de la méthode d'une politique imposée à marche forcée, sans prise en compte aucune des analyses des organisations syndicales et de la communauté éducative dans son ensemble, c'est une vision de l'École qu'elles condamnent : une vision aux antipodes des propositions qu'elles portent pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

**Elles appellent donc les personnels du Nord/Pas-de-Calais à se mobiliser et à faire entendre leur opposition à cette loi en :**

- **faisant voter dans les semaines à venir des motions en conseils d'administration et en conseil d'école**
- **en adressant aux sénateurs qui se prononceront courant avril sur ce projet de loi, aux députés (qui pourraient se prononcer à nouveau ) une lettre dénonçant la Loi Blanquer, individuellement ou collectivement selon les décisions des personnels**
- **en adressant aux maires un courrier alertant sur les conséquences de la mise en place des EPSF**
- **en sollicitant des rendez-vous collectifs auprès de tous ces élus**
- **en mettant en œuvre toute autre forme d'action décidée localement**
- **en participant, nombreux, à la manifestation Education Nationale du samedi 30 mars, à Lille, départ 14h30, Rectorat**